

PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

du mercredi 13 décembre 2023 à 18h30
à ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 30 octobre 2023

1. ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Ratio de promotion pour 2024
- 1.2 Journée solidarité pour 2024
- 1.3 Chèques cadeaux au personnel pour 2023
- 1.4 Participation au Salon territoire Chartreuse
- 1.5 Animation des sites Natura 2000 isérois 2024
- 1.6 Création d'un poste de géomaticien
- 1.7 Adhésions aux organismes extérieurs
- 1.8 Modification de la liste des VP

2. CULTURE ET PATRIMOINE

- 2.1 Aides à manifestations 2024
- 2.2 Coups de pouce à manifestations – reports saisons antérieures

3. AGRICULTURE ET ALIMENTATION

- 3.1 Avenant n°1 à la convention de partenariat du PAiT
- 3.2 Modification du plan de financement des actions du PAiT
- 3.3 Délibération cadre sur le système alimentaire et agricole pour 2050 à l'échelle du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT)

4. FORET / FILIERE BOIS

- 4.1 Renouvellement de l'adhésion à la démarche Sylv'ACCTES

5. POLITIQUES TERRITORIALES

- 5.1 Fonctionnement du programme LEADER « Entre Lacs et Montagnes » pour les années 2023 et 2024

6. TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

- 6.1 Services de mobilité partagés

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le procès-verbal du 30 octobre 2023. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION FINANCES

1 .1 – Ratios de promotion pour 2024

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente déléguée à l'administration, aux finances et à la communication

La loi du 19 février 2007 a remplacé les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2024,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .2 – Journée de solidarité 2024

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente déléguée à l'administration, aux finances et à la communication

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée et à la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution prévue au 1^o de l'article 11 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les employeurs.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

PROPOSITION DE DECISION

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie selon les modalités fixées par l'autorité.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .3 – Chèques cadeaux au personnel pour 2023

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente déléguée à l'administration, aux finances et à la communication

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

PROPOSITION

Il est proposé, pour 2023, d'attribuer aux agents du Parc des bons d'achat d'un montant maximum de 180 €.

Philippe DELCAMBRE demande si les chèques sont utilisables dans les commerces locaux.

Artur FATELA précise qu'il y aura des chèques « classiques » et des chèques « cœur de Chartreuse », tous les salariés ne vivant pas sur le territoire.

- *Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique*
- *Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,*
Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'attribuer des bons d'achat d'une valeur maximale de 180 € pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Stéphanie BREYTON

1 .4 – Participation au salon territoire Chartreuse

Point présenté par Bertrand PICHON-MARTIN Vice-président délégué à l'économie

Le Salon territoire Chartreuse s'est déroulé du 20 au 22 mai 2022 à Saint Laurent du Pont. Ce concept de salon "territorial" est porté par une PME locale, Déplacer les montagnes, entreprise spécialiste de l'événementiel montagne depuis 10 ans.

Cet événement a été co-construit avec le territoire et les acteurs locaux. L'objectif étant de valoriser les savoir-faire locaux.

Ce projet fait pleinement écho aux objectifs repris dans la Charte du Parc : promouvoir le territoire, ses savoir-faire et valoriser les métiers.

Le Parc de Chartreuse a participé à la co-organisation de cet événement et à la mobilisation des acteurs. Le Parc s'est investi plus particulièrement à l'organisation de temps fort :

- pour les jeunes, avec l'organisation de deux zooms métiers et d'une action emploi/recrutement avec les maisons de l'emploi et le pôle emploi.
- sur l'agriculture en Chartreuse et ses métiers, avec des animations proposées par les artisans messagers, d'un tourneur sur bois,
- sur la sensibilisation à la transition énergétique avec la mise en place d'ateliers sur la transition écologique par les amis du Parc, l'organisation d'un atelier consommateurs dédié aux jeunes, d'une conférence grand public animée par Négawatt, l'organisation d'une table ronde avec pour thématique le tourisme ...

Il est proposé que le Parc naturel régional, en plus de son implication technique, soutienne financièrement cet événement à hauteur de 4000€.

Bertrand PICHON-MARTIN explique que ce salon a normalement lieu tous les 2 ans. Il ne se tiendra pas en 2024 mais plutôt en 2025 avec un portage transféré à la Communauté de communes Cœur de Chartreuse et l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'accepter la participation financière du Parc naturel Régional au salon territoire Chartreuse à hauteur de 4000€,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .5 – Animation des sites Natura 2000 isérois

Point présenté par Dominique CLOUZEAU Vice-présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces sensibles

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herretang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc-Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques. Au travers de cette convention, l'État s'est engagé notamment à soutenir administrativement et

financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000. Cette convention a été reconduite, régulièrement, jusqu'en 2023.

CANDIDATURE ET NOUVELLE CONVENTION

Le Parc est à nouveau candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc :

- Marais - tourbières de l'Herretang (FR8201742)
- Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort (FR8201741)
- Hauts de Chartreuse (FR8201740)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes étant maintenant en charge de Natura, en lieu et place de l'Etat, il est nécessaire de renouveler les conventions de gestion avec la Région.

ANIMATION ET ACTIONS

L'animation et les actions pour 2024 font l'objet du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animation et actions	43 300 €	Région	43 300 €
Total	43 300 €	Total	43 300 €

Le Président annonce l'arrivée au 1^{er} décembre de Lise BALAGUER en remplacement de Lucie BEDNAREK sur le poste Natura 2000/Rivières Sauvages, il souhaite une bonne continuation à Lucie en tant que chef de projet Petite Ville de Demain à St Laurent du Pont.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider la candidature du Parc pour l'animation et la gestion des trois sites Natura 2000 isérois,***
- ***D'autoriser le Président à signer les conventions de gestion,***
- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.6 – Création d'un poste de géomaticien

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

La mission Système d'Information Territoriale assiste principalement les communes, mais aussi les intercommunalités, dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre de leurs compétences.

Cette mission du Parc de Chartreuse est reconnue pour sa technicité et participe largement à la mission d'expérimentation et d'innovation, qui est une des cinq missions dévolues par la loi aux Parcs naturels régionaux. Cette mission a d'ailleurs bénéficié à de nombreuses reprises de distinction nationale (géo awards) pour le développement d'applications.

De nombreuses autres applications sont en cours de développement comme sur le thème des obligations légales de débroussaillage.

Le déploiement d'autres applications est prévu sur les deux prochaines années, comme par exemple :

- Géotrek pour la gestion et la valorisation des sentiers de randonnée (projet piloté par la mission tourisme).
- Géonature pour la gestion et la valorisation des données naturalistes (projet piloté par la mission biodiversité).

Aussi, compte tenu de la charge de travail à assurer sur cette mission, il est proposé de créer un emploi à temps complet de géomaticien.

Le chargé de mission bénéficiera de l'appui du responsable de la mission Système d'Information Territoriale.

Il travaillera en lien étroit avec les missions tourisme, pour le déploiement de Géotrek, et Biodiversité, pour le déploiement de Géonature.

Il accompagnera l'équipe à l'utilisation des outils géomatiques, notamment dans la mise en œuvre du dispositif d'évaluation.

Pour le Président, cet outil innovant est une bonne marque de fabrique du territoire, ça vaut le coup que le Parc investisse pour développer et mettre à disposition nos diverses prestations.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter la création d'un emploi non permanent*** (articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique) ***de géomaticien à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024,***
- ***D'acter le principe que cet emploi pourrait être pourvu par un apprenti,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.7 – Adhésions aux organismes extérieurs

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Le Parc adhère à un certain nombre d'organismes. Il convient de valider l'ensemble de ces adhésions :

Adhésions générales

APARA (association réunissant les Parcs Auvergne Rhône Alpes)

Montant annuel : 400 €

AGATE (Agence alpine des territoires) pour l'assistance aux logiciels comptables. Dans le cadre du RGPD, AGATE est également notre DPO (délégué à la protection des données), elle est encore notre plateforme pour les marchés publics.

Montant annuel : 880 €

Centrale d'achat avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes

Montant annuel : 54 €

AURG (agence urbaine de la Région grenobloise)

Montant annuel : 2 532.50 €

ALPARC :

Montant annuel maximal : 1 000 €

Adhésions sur la biodiversité

Centres de sauvegarde de la faune sauvage (Isère : Tichodrome, situé aux Saillants du Gua au sud de Grenoble (Isère), et Savoie : Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie, sur la commune de Montagnole (Savoie).

Montant annuel : 30 € par centre

Label rivières sauvages

Montant annuel : 1 200 €

Observatoire des galliformes de montagne :

Il contribue au suivi des six espèces de galliformes de montagne présentes en France le Grand Tétrás, le Tétrás-lyre, la Gélínotte des bois, le Lagopède, la Perdrix Bartavelle et la Perdrix grise des Pyrénées.

Montant annuel maximal : 500 €

Réseau des Réserves Naturelles de France

Montant annuel : 505 €

Adhésion forêt filière bois

Comité interprofessionnel du bois de Chartreuse (CIBC)

Montant annuel : 5 000 €

Adhésion sur le thème de l'économie

CAP rural

Montant annuel : 500 €

Adhésion sur l'éducation au territoire

EDUC'ALPES

Développer et promouvoir l'éducation à la montagne dans les Alpes françaises dans une perspective de développement durable.

Montant annuel : 100 €

Adhésion sur le Système d'information territorial (SIT)

CRAIG

Cette adhésion permet :

- de bénéficier d'un appui permanent et un accès privilégié aux données « Socles (fichiers fonciers, cadastre, référentiel très grande échelle ...), d'un support technique, de sessions de formations et d'information autour de l'Information géographique et ses traitements,
- une mutualisation lors de l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence (données LIDAR, ortho photoplans grande échelle ...).

Montant annuel maximal : 1 250 €

Adhésions sur l'énergie

AGEDEN

Montant annuel : 100 €

ASDER

Montant annuel : 150 €

Autres adhésions

Adhésion Leader France (en lien avec le programme Leader)

Montant annuel : 600 €

Réseau Radio sécurité Dauphiné (Sécurité pour les agents de terrain)

Montant annuel (adhésion de la Réserve Naturelle et du Parc) : 120 €

Sur les pas des Huguenots

Montant annuel maximal : 1 000 €

Agence Savoie Mont Blanc

Montant annuel : 49 €

Pour Claus HABFAST la cotisation de 1000 € à l'association des Huguenots lui paraît excessive compte tenu du faible parcours en Chartreuse.

Dominique ESCARON souligne que l'itinéraire se situe sur la partie Grésivaudan, nous devons adhérer pour maintenir cette randonnée sur le territoire. Ce parcours se rapproche de celui de St Jacques de Compostelle qui attire de nombreux pèlerins, avec un gros travail de communication et de publicité.

Dominique CLOUZEAU rajoute que le Plateau des Petites Roches est sur ce parcours et qu'il permet de remplir les hébergements touristiques à la nuitée, la commune constate qu'il y a de plus en plus de monde.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider les adhésions ci-dessus présentées et de suivre les éventuelles actualisations,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.8 – Modification de la liste des Vice-présidents

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

L'organe de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse est un syndicat mixte ouvert non élargi et à ce titre, son fonctionnement est régi par ses statuts.

Pour ce qui concerne la désignation des Vice-présidents, il est fait application de l'article 9 des statuts, qui stipule que « Le Bureau syndical peut, selon des modalités définies en son sein, désigner un ou des Vice(s)-Président(s) parmi les titulaires d'un mandat, ou retirer une délégation ».

Le Bureau syndical du 09 novembre 2020 a délibéré, à l'unanimité, sur les modalités de désignation des Vice-présidents :

1°) le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président,

2°) le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical.

CONTEXTE

Christophe Engrand, Vice-président en charge de l'offre touristique et de la destination Chartreuse, était le représentant de la Communauté de Communes Le Grésivaudan au Comité syndical du Parc de Chartreuse.

La Communauté de Communes Le Grésivaudan a procédé à une nouvelle désignation de son représentant lors de son conseil communautaire du 16 octobre 2023.

Christophe Engrand n'étant plus membre du Comité syndical du Parc de Chartreuse, il ne peut conserver sa délégation de Vice-président.

- Corine Wolff : 1ère Vice-présidente, déléguée à l'aménagement du territoire et à la charte
- Céline Dolgopyatoff Burlet : Vice-présidente, déléguée à l'administration, aux finances et à la communication
- Nathalie Béranger : Vice-présidente, déléguée aux relations extérieures
- Stéphane Gusmérioli : Vice-président, délégué à l'agriculture et à la transition alimentaire
- Dominique Clouzeau : Vice-présidente, déléguée à la biodiversité et aux espaces sensibles
- Gilbert Guigue : Vice-président, délégué à la filière bois et à la forêt
- Anne Gérin : Vice-présidente, déléguée à la culture et au patrimoine
- Véronique Morel : Vice-présidente, déléguée aux initiatives citoyennes et associatives
- Bertrand Pichon-martin : Vice-président, délégué à l'attractivité du territoire, au tourisme et à l'économie
- Sylvain Laval : Vice-président, délégué aux mobilités et à la transition énergétique
- Stéphanie Breyton : Vice-présidente, déléguée à l'éducation au territoire et événements sportifs

- Vu les statuts du Syndicat mixte,
- Vu la délibération du Bureau syndical du 09/11/2020,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider la nouvelle liste des Vice-présidents.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – CULTURE ET PATRIMOINE

Points présentés par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente déléguée à l'éducation au territoire et aux événements sportifs

2.1 – Aides à manifestations 2024

Le Parc de Chartreuse propose un soutien aux manifestations du territoire, selon un règlement interne et des critères liés à la Charte du Parc, aux publics visés, à la prise en compte de démarche éco-responsable au sein de l'évènement et au maillage territorial ; considérant que ces événements contribuent à la dynamique socio-culturelle et économique locale.

Une sélection des événements est opérée après appel à candidatures diffusé sur le territoire, sur le site web du Parc et aux acteurs.

Pour 2024, l'organisation des sélections se fait par 2 appels à candidatures correspondant à 2 périodes de l'année pour le déroulé des manifestations soutenues.

Le premier appel à candidature, pour sélectionner des événements se tenant ou démarrant entre janvier et juillet 2024, a été lancé et diffusé fin août 2023 avec clôture de la réception des dossiers au 15 octobre 2023.

Rappel des critères généraux :

- Le porteur de l'évènement a son siège sur le territoire du Parc, ou proche et réalise un évènement sur le territoire du Parc
- La manifestation répond aux axes de la Charte
- La manifestation répond à des critères d'éco-responsabilité

Le soutien proposé pourra prendre la forme d'une subvention ou de la prise en charge directe d'une facture (avec devis préalable fourni, au nom du Parc)

Le soutien aux manifestations pour 2024, session 1 proposé :

Pour la première session 2024, 25 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidatures. Après réunion de la commission de sélection, voici les candidatures reçues et étudiées, au regard des critères et des arbitrages liés à l'enveloppe disponible :

Lieux/période	Porteur de projet	Evènement	Aide votée	VOTES En voix
28/01/2024 - Saint-Pierre d'Entremont Isère ; Saint-Pierre d'Entremont Savoie ; Entremont le Vieux	AADEC	Passe-Montagne	700	Pour : 27
Janvier-Juin 2024 Communes Isère de la CCCC + communes Chartreuse du Voironnais	Asso Cie La Bande à Mandrin	Théâtre immersif et participatif	700	Pour : 27
Janvier – Août 2024 Saint-Christophe la Grotte	Asso Les Passeurs d'Histoire	Révolution !	800	Pour : 27
Février- Décembre 2024 Barraux, Chapareillan, La Buissière, Saint-Marie-du Mont, La Terrasse, Le Touvet	Asso Itinéraire Bis	Festival Jazz à Barraux + saison itinéraire Bis	800	Pour : 27
12-23/03/2024 Saint-Laurent du Pont	Commune de Saint-Laurent-du-Pont	Festival Miniatures	500	Pour : 25 NPPV : 2 (B. Pichon-Martin et V. Morel)
1 date en janvier-mars ou mai 2024 Col du Cucheron / St-Pierre d'Entremont - St-Pierre de Chartreuse	Association Graines de son	Scènes ouvertes amateurs	300	Pour : 27
Mars à juin 2024 Le Plateau des Petites Roches + St-Baldoph	Association Culture Caillou	Intérieurs nuit	600	Pour : 27
Avril à Juin 2024 Crolles, Lumbin, Chapareillan, Jacob Bellecombette, Barraux	Association Artiflette	Arti'show à vélo Etape Chartreuse	500	Pour : 27
Mai-Juillet 2024 Le Sappey en Chartreuse Sarcenas	Association La Bonne Fabrique	Festival Sappey'tille	800	Pour : 27
1er au 31 mai 2024 Le Sappey en Chartreuse	Association Le Sappey en Poésie	Le Sappey en poésie	200	Pour : 27
24/05/2024 Le Touvet	Commune du Touvet	Macadam peinture	500	Pour : 27
25/05/2024 Saint-Pierre de Chartreuse	Association Sola	Journée "Scène musicale en émergence Chartreuse" Hateya	300	Pour : 27
26/05/2024 Saint-Vincent de Mercuze, le Touvet, Ste Marie du Mont, La Flachère	Association courir à St-Vincent de Mercuze	Course des Cascades de l'Alloix	300	Pour : 27

De mai à novembre 2024 Saint-Laurent du Pont	Associaion Cogito ergo Sum	Festival Archinature	700	Pour : 27
29 et 30/06/2024 Entremont le Vieux / Saint-Pierre d'Entremont	Chartreuse Tourisme	35^{ème} Trail du Grand-Duc	1000	Pour : 26 NPPV : 1 (B. Pichon-Martin)
28/06 au 26/07/2024 Saint-Pierre de Chartreuse	Comité d'animation	Les RDV du P'tit Son	800	Pour : 27
08 au 28/07/2024 Saint-Laurent-du-Pont	Centre social Pays du Guiers	Festy Familles	500	Pour : 25 NPPV : 2 (V. Morel et M.J.Seguin)
1 week-end, mi-juillet 2024 Saint-Pierre de Chartreuse	Les Endimanchés	Festival Les Endimanchés	800	Pour : 27
Du 10/07 au 14/08/2024 Saint-Pierre d'Entremont Isère Saint-Pierre d'Entremont Savoie	Groupement des Producteurs et Artisans de Chartreuse	Les Mercredis des Entremonts	800	Pour : 27
Du 16/07 au 13/07/2024 Tous les mardis Les Echelles	Asso Instinctaf	Les M(art)DIS de Rivièr'Alp	800	Pour : 27
23/07/2024 Saint-Pierre d'Entremont Isère	Asso Histoires en Fête	Rencontres médiévales en Chartreuse	600	Pour : 27
Juillet-Août 2024 17 communes de la CCLA, en Chartreuse	Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	La tournée décarbonée	750	Pour : 27

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les aides à manifestation au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix): 27

Pour : 27 (pour 19 manifestations) 26 (pour 1 manifestation) 25 (pour 2 manifestations)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote :

- 2 : V. Morel et B. Pichon-Martin pour Festival Miniatures
- 1 : B. Pichon-Martin pour 35^{ème} Trail du Grand Duc
- 2 : V. Morel et M.J. Seguin pour Festy Familles

2.2 – Coups de pouce à manifestations – reports saisons antérieures

Le Parc de Chartreuse propose un soutien aux manifestations du territoire, selon un règlement interne et des critères liés à la Charte du Parc, aux publics visés, à la prise en compte de démarche éco-responsable au sein de l'évènement et au maillage territorial ; considérant que ces évènements contribuent à la dynamique socio-culturelle et économique locale.

Une sélection des événements est opérée après appel à candidatures diffusé sur le territoire, sur le site web du Parc et aux acteurs.

Rappel des critères généraux :

- Le porteur de l'évènement a son siège sur le territoire du Parc, ou proche et réalise un évènement sur le territoire du Parc
- La manifestation répond aux axes de la Charte
- La manifestation répond à des critères d'éco-responsabilité

En 2022 et 2023 certaines manifestations retenues alors pour un soutien ont dû être reportées dans leur organisation pour divers motifs :

Lieux/période	Porteur de projet	Evènement thème	Aide votée	Commentaire
30/09 et 01/10/2023 Sarcenas	Asso Loisirs et Culture à Sarcenas	Ciné-cyclo : Projection de films, pédalée cinéma, écologie, transition énergétique	350	L'évènement est reporté à l'été 2024, en raison d'une indisponibilité des partenaires de la projection aux dates initialement prévues
04 septembre 2022 Saint-Pierre de Chartreuse	AADEC	Vulnefly (compétition de marche et vol en boucle toutes les 2h, animations, concerts, projection films de montagne)	900	L'évènement a été reporté à septembre 2023 car les conditions de sécurité nécessaires n'ont pas pu être réunies en 2022

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les reports d'exécution des manifestations ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Points présentés par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président délégué à l'agriculture et à la transition alimentaire

3.1 – Avenant n°1 à la convention de partenariat du PAiT

Depuis 2021, le Parc naturel régional de Chartreuse en partenariat avec les membres du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise mène un programme d'accompagnement à destination des acteurs de la restauration collective.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La Communauté de Commune du Grésivaudan porte le marché relatif à cette opération et sollicite les signataires de la convention pour prolonger la durée du partenariat d'un an, et, de fait, décaler le versement du solde des participations de chacun des partenaires.

L'avenant se compose des articles suivants :

« ARTICLE 1 : Durée du partenariat

L'article 2 de la convention est modifié : La fin de la réalisation de l'opération passe du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Calendrier et modalités de paiement

L'article 8.2 est modifié : Le solde des participations de chacun des partenaires sera versé en 2024 et non pas en novembre 2023.

ARTICLE 3 : Autres dispositions

Les autres termes de la convention initiale de partenariat pour la mise en œuvre d'un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective » dans le cadre du Projet Alimentaire InterTerritorial (PAiT) de la grande région grenobloise restent inchangés. »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ de Bernard MICHALLET qui donne son pouvoir à Stéphane GUSMEROLI

3 .2 – Modification du plan de financement des actions du PAiT

Le Parc naturel régional de Chartreuse a mené, en partenariat avec les membres du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise, le Mois de la Transition Alimentaire et la Prospective PAiT 2050.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

En 2021, le Projet Alimentaire interTerritorial de la grande région grenobloise a engagé plusieurs travaux sous l'impulsion du Plan de Relance.

Parmi eux le Mois de la Transition Alimentaire a permis de sensibiliser le grand public à l'alimentation locale, durable et responsable. Plusieurs actions ont été menées, telles qu'un Défi locavore ayant réuni près de 60 personnes, un troc aux plantes, une soirée « Filière en émergence » avec un restaurateur, une fresque de l'alimentation, une projection débat. Ce sont au final plus de 300 personnes qui ont été touchées sur le territoire. Et la Prospective Aferre 2050 a permis de rassembler agriculteurs, acteurs socio-professionnels du secteur agricole, de la transformation agroalimentaire et de la distribution, ainsi que des associations à réfléchir collectivement avec les partenaires du PAiT au scénario souhaitable pour l'agriculture à 2050.

Plan de financement initial		
Projet	Coût total	Financement prévisionnel
Mois de la Transition Alimentaire	49 000€	Etat (plan de relance) : 34 300 € Partenaires du PAiT : 13 660 € Parc de Chartreuse : 1 040 €

Ce plan de financement initial doit être modifié afin de bien identifier ces deux projets.

La délibération n°BS-2021/13 mentionnait un financement du Parc à hauteur de 1 040 €. Ce montant a été revue à la hausse au vu du travail à mener, soit 1 302 € (651€ pour le Mois de la Transition Alimentaire et 651€ pour la Prospective PAiT 2050).

Plan de financement final		
Projet	Coût total	Financement prévisionnel
Mois de la Transition Alimentaire	31 000€	Etat (plan de relance) : 21 700 € Partenaires du PAiT : 13 660 € Parc de Chartreuse : 651 €
Prospective Afterre 2050	31 000€	Etat (plan de relance) : 21 700 € Partenaires du PAiT : 8 649 € Parc de Chartreuse : 651 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De modifier le plan de financement,**
- **D'approuver la réévaluation du montant de la participation du Parc,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.3 – Délibération cadre sur le système alimentaire et agricole pour 2050 à l'échelle du PAiT

Le Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise, labellisé de niveau 2 en septembre 2020 par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, rassemble 11 partenaires, dont le Parc naturel régional de Chartreuse.

L'ambition des partenaires du PAiT est de mener une politique agricole et alimentaire coordonnée sur un large territoire, qui favorise la relocalisation de l'alimentation au plus près des bassins de production agricole, la résilience du système agricole et alimentaire et facilite la mise en système nécessaire au changement. Le territoire du PAiT recouvre des zones de production agricole et de consommation et des territoires avec des spécificités bien différentes, ce qui peut impliquer des mises en œuvre différentes.

En 2022, Les territoires partenaires du PAiT ont initié un travail d'élaboration d'une vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation. La conduite de cette démarche a été confiée à Solagro, expert en transitions énergétique, agroécologique et alimentaire, avec l'objectif de dessiner un scénario agricole et alimentaire souhaitable pour un territoire résilient en alimentation à l'horizon 2050.

Afin de calibrer une vision collective au plus près du souhaitable sur le territoire du PAiT, un groupe de concertation composé des représentants du monde agricole & alimentaire, des structures de transformation agroalimentaire, des industries agroalimentaires, des chambres consulaires, du monde associatif et enfin des élus locaux a été mobilisé pour construire un scénario souhaitable à partir d'un scénario tendanciel répondant à la question « qu'est-ce qu'il se passe si on ne fait rien? ».

Le scénario tendanciel a permis de faire prendre conscience des impacts des enjeux du dérèglement climatique sur l'agriculture de nos territoires et des enjeux économiques et socio-environnementaux du système alimentaire.

Celui-ci a fait ressortir les enjeux propres au territoire du PAiT :

- Les systèmes de production agricole sont très diversifiés (dont 16% en polyculture), avec une forte dynamique de circuits courts (42% des exploitations commercialisent en circuits courts), 3754 chefs d'exploitation d'un âge moyen de 50 ans.
- L'élevage bovin laitier est structurellement menacé en raison des difficultés de transmission et du manque d'attractivité du métier et tend à fortement diminuer.

- La production de viande du territoire ne suffit pas à subvenir aux besoins des habitants, même dans un effort de diminution significative de sa consommation.

De plus, si aucune mesure n'est prise :

- Une artificialisation importante des terres agricoles et une augmentation notable de l'importation alimentaire est prévisible pour subvenir aux besoins de la consommation humaine.
- L'autonomie alimentaire du PAiT sera très difficilement atteignable, même en remodelant les systèmes de production en place et en dédiant les productions uniquement à de la consommation humaine locale.

Un Scénario souhaitable de l'agriculture & l'alimentation à horizon 2050

A partir du scénario tendanciel « si on ne fait rien », l'ensemble des participants du groupe de concertation et du comité de pilotage du PAiT ont pu élaborer un scénario correspondant à un futur souhaitable pour le système agricole et alimentaire PAiT à horizon 2050. Ce scénario, qui définit des objectifs ambitieux à la hauteur des enjeux, est le fruit de nombreux échanges et a été défini dans le souci constant de fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche. Il se traduit par des orientations qualitatives et 23 lignes directrices d'évolution pour accompagner les changements que chacun pourra mettre en œuvre au rythme de ses capacités et de ses moyens.

Les principales orientations proposées sont les suivantes :

- 1 - Promouvoir pour tous une alimentation de qualité, à faible niveau d'intrants, « saine, sûre et durable ». Lutter contre la précarité alimentaire en permettant à tous les publics d'accéder à des produits sains et locaux.
- 2 - Augmenter fortement l'autonomie alimentaire : Produire davantage localement ce qui manque, développer la consommation locale des citoyens et des collectivités, avec une implication des acteurs de la transformation et distribution.
- 3 - Conserver le dynamisme du secteur agricole, en nombre de fermes et d'actifs agricoles.
- 4 - Préserver le foncier agricole (lutte contre l'artificialisation et la consommation masquée des terres agricoles).
- 5 - Maintenir l'élevage bovin sur le territoire, en favorisant les systèmes herbagers, races rustiques, pratiques extensives... avec un enjeu fort et spécifique au territoire sur la préservation de l'élevage en montagne.
- 6 – Suivre des objectifs d'évolutions vertueuses des pratiques agricoles en réponse au fort enjeu écologique et sanitaire : ambition notable vers le bio, développement des pratiques agroécologiques et alternatives pour l'ensemble de l'agriculture.
- 7 - Développer l'autonomie et la résilience de l'agriculture : autonomie alimentaire, autonomie fourragère, autonomie de fertilisation...prendre en compte le risque de raréfaction de la ressource en eau.
- 8 – Envisager le développement des énergies renouvelables avec priorisation des usages de la biomasse : alimentation humaine, puis alimentation des animaux, puis éventuellement production d'énergie (méthanisation) ou de matériaux biosourcés.

Pour faciliter le phasage de la mise en œuvre et l'évaluation de ces orientations, 23 lignes directrices ont été quantifiées et proposées dans le cadre de la démarche de prospective (cf. Annexe).

L'ambition est aujourd'hui d'aller vers une vision partagée du système agricole et alimentaire à l'échelle du territoire PAiT, afin que chaque territoire puisse porter à court, moyen et long terme les actions qui correspondent à ses spécificités et ses enjeux tout en préservant une cohérence d'actions inter-territoriales.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical PREND ACTE :

- ***du travail de prospective agricole et alimentaire 2050 effectué par le groupe de concertation et le comité de pilotage du PAiT,***
- ***des orientations politiques agricoles & alimentaires et de la mise en œuvre de ses actions.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – FORET / FILIERE BOIS

Point présenté par Gilbert GUIGUE Vice-président délégué à la filière bois et à la forêt

4 .1 – Renouvellement de l'adhésion à la démarche Sylv'ACCTES

Le Parc de Chartreuse est animateur d'une Charte Forestière de Territoire dont l'axe 2 a pour objectif la promotion d'une gestion responsable et multifonctionnelle en forêt. En 2020, le Parc a adhéré à la démarche Sylv'ACCTES.

DESCRIPTIF

Sylv'ACCTES permet de financer des itinéraires sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelles des forêts. Ces itinéraires sylvicoles sont adaptés au territoire et élaborés de manière concertée. Les bénéficiaires des aides Sylv'ACCTES sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés et leurs structures de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (aménagement / plan de gestion) et engagés dans un programme de certification de la gestion durable (PEFC ou FSC). Les taux d'aides applicables sur les montants hors taxe (HT) des travaux forestiers est de 50% en forêt publique, 70% en forêt privée. Sylv'ACCTES est un levier important de promotion d'une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt. La démarche intègre également des pistes de financement pour adapter la forêt aux effets du changement climatique sur le territoire, en cohérence avec la position du Conseil scientifique commun au Parc et à la Réserve des Hauts de Chartreuse.

Sur la période d'adhésion du Parc à Sylv'ACCTES (2020-2023), 102 ha de travaux en forêt ont été accompagnés pour un montant d'aide de 42 457 €. Les financements de Sylv'ACCTES viennent d'entreprises, de collectivités et de citoyens qui souhaitent agir concrètement et localement sur leur environnement.

PROPOSITION DE DECISION

L'activation du nouveau Projet sylvicole Territorial (PST) sur la Chartreuse pour 3 ans se fera suite à l'adhésion à Sylv'ACCTES. Pour cela le territoire doit être membre de l'association Sylv'ACCTES et régler une cotisation de 4 000 € pour 3 ans pour le territoire du PST. A noter que le territoire du Parc s'est agrandi depuis la 1^{ère} adhésion et intègre 72 communes dont les propriétaires forestiers pourront bénéficier des aides Sylv'ACCTES.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider le renouvellement d'adhésion à Sylv'acctes,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants aux actions à mettre en œuvre,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 27
Exprimés (en voix) : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – POLITIQUES TERRITORIALES

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

5.1 – Fonctionnement du programme LEADER *Entre Lacs et Montagnes* pour les années 2023 et 2024

Depuis le 5 mai 2023, date de notification de la Région, le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « Leader » qui permet de soutenir des actions de développement rural.

Sur cette programmation 2023-2027, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse porte le programme sur un nouveau territoire, allant d'Annecy à Voiron, et regroupant 5 anciens territoires LEADER.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, l'équipe d'animation et de gestion du programme est répartie entre plusieurs employeurs (structures porteuses des anciens programmes LEADER). Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse est en charge de la coordination du programme.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste de coordinatrice du programme LEADER, ainsi que des frais annexes à la mission de coordination (cotisation aux réseaux, réalisation d'un site internet et de supports de communication)

Principales missions liées à la coordination :

- Piloter la phase de conventionnement avec la Région et les territoires partenaires
- Animer et coordonner l'équipe LEADER
- Organiser et animer les réunions du Comité de Programmation, du COTECH et des Rencontres Territoriales LEADER – en concertation avec l'équipe LEADER
- Participer à l'organisation et l'animation des Comités d'Auditions Territorialisés
- Organiser les Appels à Projets en lien avec les EPCI, le Comité de Programmation et l'équipe LEADER
- Être référent/e du GAL auprès de l'autorité de gestion, des autres territoires, des financeurs et partenaires
- Assurer le suivi et l'évaluation du programme
- Assurer la communication et valorisation
- Suivre et animer les projets de coopération et les projets transversaux
- Suivre la maquette financière - en supervision - afin de répondre à la Région et aux élus
- Participer aux réunions des réseaux
- Assurer une veille cohérente avec la stratégie Locale de Développement du GAL tout au long de la programmation
- Soutien ponctuels à l'animation territoriale et à la gestion du programme

PLAN DE FINANCEMENT - 2023

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (0,8 ETP du 5 mai au 31 décembre 2023 / coût forfaitaire programme LEADER)	29 004,35 €	Europe Leader (80%)	27 844,18 €
Coûts indirects et déplacements	5 800,87 €	Parc (20%)	6 961,04 €
Total	34 805,22 €	Total	34 805,22 €

PLAN DE FINANCEMENT - 2024

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (0,95 ETP annuel / coût forfaitaire programme LEADER)	52 190,11 €	Europe Leader (80%)	54 970,50 €

Coûts indirects et déplacements	10 438,02 €	Parc (20%)	13 742,63 €
Adhésion aux réseaux	1 250 €		
Création d'un site internet et de supports de communication	4 835 €		
Total	68 713,13 €	Total	68 713,13 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

6.1 – Services de mobilité partagés

Depuis le 5 mai 2023, date de notification de la Région, le Parc naturel régional de Chartreuse est lauréat du programme de financement Avenir Montagne Mobilité.

Son projet consiste à accompagner le développement de nouvelles solutions de mobilité sur le territoire en soutien aux AOM locales et aux initiatives citoyennes.

Plusieurs actions d'animation et de sensibilisation ont été mises en place : programme Moby à l'école, organisation de projections d'un documentaire sur la mobilité en zones rurales sur 3 communes, mise à disposition de VAE lors de l'expérimentation au Charmant Som en septembre etc.

Le Parc travaille également sur le déploiement de plusieurs services de mobilité partagée en lien avec les AOM locales depuis plusieurs années. L'opération présentée ici porte sur la mise en place et l'évolution de ces services de mobilité partagée.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- Autostop organisé – Mobicoop

Le Parc a piloté l'implantation et animé le dispositif d'autostop organisé en Chartreuse depuis 2017. Un travail d'évaluation a été mené et il a permis de montrer que même si le service ne permet pas de garantir la sécurité des usagers, les panneaux permettent de rendre visible la pratique et de sensibiliser habitants et visiteurs. Cette phase d'expérimentation touche à sa fin et les communautés de communes équipées (CC Cœur de Savoie et CC Cœur de Chartreuse) souhaitent conserver les panneaux sur le territoire afin de continuer à rendre visible la pratique de l'autostop et à travailler sur d'autres services de mobilité partagée. Il est convenu que le Parc reste propriétaire des panneaux mais que les EPCI assurent le paiement de la cotisation annuelle auprès de Rezo Pouce/ Mobicoop.

- Autopartage entre particuliers – Groupama

En 2020, le Parc a lancé une action sur l'autopartage entre particuliers dont l'objectif consiste à fournir des outils adaptés pour favoriser la création de groupes d'autopartage. Il a pour cela rejoint un partenariat avec la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR) et le Syndicat Mixte des Transports Clermontois (SMTC) lui permettant de faire bénéficier d'une assurance adaptée proposée par Groupama aux groupes de son territoire.

On compte actuellement 8 groupes en activité (10 depuis le lancement), 25 habitants impliqués, sur le territoire et l'objectif pour les années à venir serait de massifier la constitution de ces

groupes sur davantage de communes du Parc. Cette démarche innovante suscite l'intérêt de nombreux territoires qui souhaitent intégrer cette convention de partenariat et proposer ce service aux usagers (Grand Chambéry, SMMAG etc)

Le contrat avec Groupama évolue à partir de l'année 2024 sur deux axes principaux :

- Evolution de l'assiette de tarification : passage d'une tarification au véhicule (60€ par véhicule) à une tarification au kilomètre (0,10 cts par km réalisé)
 - Réflexion sur le développement d'un outil destiné à la traçabilité de l'emprunt autopartage
- Autopartage – Citiz

Enfin, le Parc a fait l'acquisition d'un véhicule 5 places qu'il va proposer en autopartage sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse via un conventionnement avec l'opérateur Citiz Alpes Loire. Le véhicule sera livré en début d'année et sera ensuite équipé du système Citiz.

Le Président tient à remercier Coline GIRARD qui nous quitte au 31 décembre sur le poste mobilité, elle sera remplacée par Noémie BIOLLAZ dès le 15 janvier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à l'évolution du partenariat avec Mobicoop et les EPCI équipées du dispositif Rezo Pouce,***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de financement sur l'assurance d'autopartage,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document relatif au soutien de l'implantation de station d'autopartage Citiz.***

Votants (en voix) : 27

Exprimés (en voix) : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON annonce que ce bureau syndical est le dernier de l'ancienne charte, le prochain sera relié à nos nouveaux statuts et au nouveau périmètre. Il remercie les membres pour leur implication et leur présence lors des bureaux syndicaux, il espère que la plupart pourra continuer à s'investir.

Sophie MADELRIEUX fait part de l'arrivée d'un étudiant stagiaire sur 6 mois, avec d'autres Parcs naturels régionaux de type karstique, il travaillera sur les tensions qui peuvent se créer sur la ressource en eau. Elle ajoute qu'un sujet de thèse sur une meilleure connaissance hydrogéologique cherche son candidat et ses financements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 00

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

BUREAU SYNDICAL
13 décembre 2023 – 18h30
ST PIERRE DE CHARTREUSE ou VISIO CONFERENCE

PRESENTS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} collègue

BÂABÂA Jimmy

HABFAST Claus

5^{ème} collègue

BREYTON Stéphanie (pour partie)

CLOUZEAU Dominique

DELPHIN Maurice

ESCARON Dominique

EYMERY Clémentine

GUSMEROLI Stéphane

MICHALLET Bernard (pour partie)

MOREL Véronique

6^{ème} collègue

BELLINGHERY Eric

DELCAMBRE Philippe

7^{ème} collègue

MACHON Martine

MILLET Régine

PICHON-MARTIN Bertrand

SEGUIN Marie-José

Membres invités

MADELRIEUX Sophie (Co-présidente Conseil scientifique)

membres de l'équipe technique

FATELA Artur

MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

2^{ème} collègue

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET
Céline

3^{ème} collègue

4^{ème} collègue

BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collègue

MICHALLET Bernard à GUSMEROLI

Stéphane (pour partie)

MONIN Michelle

6^{ème} collègue

LAVAL Sylvain

7^{ème} collègue